



Aide à domicile
Aide-soignant
Anesthésiste - réanimateur
Assistant de service social
Assistant maternel
Chirurgien
Éducateur spécialisé
Formateur (pour adultes)
Infirmier
Masseur- kinésithérapeute
Médecin généraliste
Ophtalmologue
Opticien-lunetier
Orthodontiste
Orthophoniste
Orthoptiste
Pédiatre
Pharmacien
Puéricultrice
✓ Sage-femme
Sapeur pompier

Sage-femme

Chaque naissance reste pour elle un moment privilégié... même si elle enchaîne les accouchements, 8 à 12 heures par jour ou par nuit. Elle intervient pourtant bien avant le « grand jour » : dès les premiers mois de grossesse, la sage-femme (qui est un homme dans 2% des cas) prend en charge les futures mamans. Son rôle est à la fois d'ordre médical (échographies de surveillance du fœtus, dépistage des facteurs de risques, conseils d'hygiène de vie...) et psycho-social (suivi psychologique, préparation à l'accouchement...). Partager des moments forts avec les futurs parents mais aussi faire face à des situations parfois difficiles (un handicap à annoncer, des complications de grossesse à gérer) demande de grandes qualités relationnelles. Il faut aussi avoir les nerfs solides car ce métier

comporte des risques médicaux et juridiques : un bébé trop fragile pour supporter les contractions, une maman qui fait une hémorragie... la sage-femme doit réagir vite, avec des gestes appropriés et, si besoin, faire appel au médecin. En cas de problème, elle est pleinement responsable des conséquences sur le plan juridique ! À l'hôpital, elle assure seule 70% des accouchements. Après la mise au monde du nouveau-né, elle l'examine avec la puéricultrice, et s'assure des suites de l'accouchement pour la maman. Pour devenir sage-femme, il ne faut pas avoir peur du travail de nuit ou le week-end car les bébés n'arrivent pas toujours aux heures de bureau ! Son métier est au cœur de la vie, pourtant, les carences en personnel sont là. Résultat : certaines cliniques n'hésitent pas à proposer une prime à l'embauche !

FORMATION

Le diplôme d'État de sage-femme se prépare en 4 ans (dans une école rattachée à un CHU) après avoir réussi la Paces (première année commune aux études de santé). Le concours d'entrée est sélectif (de 3 à 28% de réussite selon les établissements) et le nombre de places est limité : 1 012 en 2016.



FONDATION
CROISSANCE
RESPONSABLE
INSTITUT DE FRANCE